



Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Julienne

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1060-22**

**RÈGLEMENT N°1060-22 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N°971-18**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le Règlement 1060-22 concernant le traitement des élus municipaux de Sainte-Julienne et abrogeant et remplaçant le règlement 971-18.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière